



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Saint-Denis, le 27 mai 2024

Objet : Calendrier prévisionnel de versement des aides et indemnisations agricoles en 2024

1- Aides 2024 versées à ce jour en avance : 36,5 M€

Pour tenir compte de la situation difficile des exploitations agricoles suite au passage du cyclone Belal, certaines aides ont pu être payées légèrement en avance :

- **Aide à la production de la canne à sucre** : paiement du solde effectué le 6 février 2024 soit avant la date limite du 15 février fixée dans la convention canne ;

Montant payé au solde : 14,5 M€ (sur les 24,8 € versés pour la campagne 2023/2024) ;

- **Aide aux surcoûts (Canne)** : paiement effectué le 13 février 2024 pour 12,8 M€ (date limite le 15 février) ;
- **Fonds de secours Outre-mer (Belal)** : un premier lot de 277 dossiers été payé mi-avril pour 2,3 M€ (soit en avance de 3 mois par rapport à la date fixée par le MOM) ;
- **Aide au Tonnage de Canne Livrée (ATCL)** : les dossiers non contrôlés (2105 planteurs) sont payés avant la date limite fixée au 31 mai dans la convention canne.

Les dossiers contrôlés seront payés dans un second lot (date fixée par l'ODEADOM, habituellement en juillet).

Montant total à payer : 6 948 482 €.

2-Aides à verser en 2024 selon les échéances connues (sans retard signalé) : plus de 37 M€

- **Fonds de secours Outre-mer (Belal)** : le deuxième lot de paiement examiné en CIFS le 16 mai devrait être payé mi-juin lorsque la délégation de crédit du MOM sera parvenue. Il concerne environ 760 bénéficiaires pour 5,5 M€ (l'engagement du Ministre était fixé à un paiement fin juin, début juillet) ;
- **Fonds de secours Outre-mer (sécheresse canne 2022)** : les dossiers complets instruits à partir des tonnages 2023 connus fin décembre 2023, soit 270 dossiers complets sur 300, ont été examinés en CIFS le 16 mai et devraient être payés d'ici mi-juin pour environ 1,2 M€ ;
- **Primes animales** : le solde de l'ADMCA sera payé avant le 30 juin et le complément veaux en juillet, soit environ 1,5 M€ ;

NB : Les acomptes ADMCA et la PAB des trimestres concernés seront versés avant fin décembre pour un montant de l'ordre de 2 M€.

- ICHN : le paiement de l'avance est prévu en octobre, de l'ordre de 80 %, soit 5,5 M€ et le solde en décembre soit 1,5 M€ ;
- Aide à la production de la canne à sucre 2024 : l'acompte, de l'ordre de 10 M€, sera versé avant le 1^{er} octobre ;
- Reliquat de l'aide à la production : pas de date prévue dans la convention canne. Les planteurs ayant demandé un versement avant le début de la campagne canne, la DAAF est en attente de la mise à disposition des crédits par la DGPE qui devrait être effective courant juin pour un paiement avant mi-juillet pour la part planteurs :
 - Montant total du reliquat : 9 921 388 € ;
 - Part versée aux planteurs : 6 449 388 € ;
 - Part restant à verser au CTICS pour le compte du CPCS (en fin d'année) : 3 472 000 €.

3- Aides restant à verser à échéances plus incertaines (problèmes nationaux ou attente de complétude de dossiers) : environ 9 M€

- **Aides MAEC-BIO2023 :**
 - * MAEC : 838 contrats (dont 268 en canne) pour un montant de 5,9 M€ ;
 - * BIO : 266 contrats pour un montant de 1,3 M€ ;

Calendrier annoncé par l'ASP : paiements probablement fin juin à mi-juillet.

- **Aide conjoncturelle fruits et légumes** (aide aux surcoûts sur les intrants en 2023 suite à la guerre en Ukraine) : instruction et paiement au second semestre. La DAAF est dans l'attente de l'instruction technique qui ne pourra être promulguée qu'après la réponse de la Commission à la notification de la France. Une enveloppe de 3,8 M€ pour les DOM à verser sur la base des surfaces en fruits et légumes déclarées dans les dossiers PAC ;
- **Solde des dossiers Belal** : environ 300 dossiers incomplets (du fait des agriculteurs), pour 1 à 2 M€ d'indemnisations à verser selon complétude des dossiers au second semestre.

4/ Conclusion : 44,2 % du montant des aides versées en avance, 44,8 % prévues sans retard, 11 % avec une incertitude de date